



Monsieur le Ministre,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la
Sous-Préfète,
Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des
intercommunalités et des « Pays »,
Monsieur le Procureur de la République,
Madame la Présidente du tribunal de Grande Instance,
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'Etat et
des Collectivités locales,
Mesdames et messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires, religieuses,
Mesdames et Messieurs les représentants des Chambres
Consulaires,
Mesdames et Messieurs les représentants du monde socio-
professionnel, associatif, syndicaliste, mutualiste, coopératif,

Mesdemoiselles, messieurs les membres du Conseil général des jeunes,

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à vous toutes et tous, toujours aussi nombreux, pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, où je vous retrouve avec beaucoup de plaisir, aux côtés de mes collègues de l'Assemblée départementale.

En ce début d'année 2015, j'adresse mes vœux les plus sincères et les meilleurs à toutes les Creusoises et tous les Creusois, vœux de santé, de réussite et de bonheur.

Je vous retrouve avec plaisir, mais aussi avec gravité et solennité, car cette année débute de façon tragique pour notre pays. Notre cérémonie des vœux intervient un jour de deuil national, situation rarissime sous la Vème république. Hier, la France a été victime d'un attentat ignoble, odieux, barbare, qui a fait 12 morts.

Par-delà ces victimes, par-delà cette tragédie humaine, les cibles étaient clairement identifiées : ce sont les valeurs de la république, c'est le socle démocratique de notre vivre-ensemble, c'est la liberté d'expression, la tolérance.

Face à cette situation : une seule réponse collective et politique est possible : celle du rassemblement et de l'unité nationale. Nous devons toutes et tous y contribuer.

.....

Une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat contre « Charlie Hebdo ».

.....

BILAN/ PROJETS

Pour le bilan 2014 et les perspectives 2015, je me limiterai à quelques rappels et projets, malgré une actualité particulièrement fournie.

2014 restera marqué par les cérémonies du centenaire de la guerre de 1914-1918 ; elles furent nombreuses et émouvantes, car chaque famille fut atteinte. La Creuse payant un lourd tribut avec 11 000 victimes.

Vous connaissez notre attachement au maintien d'un maillage dense des services publics, notamment éducatifs. Nous sommes la collectivité de rattachement des collèges. Depuis notre arrivée aux responsabilités, aucun des 18 collèges publics de Creuse n'a fermé, en dépit de nos difficultés démographiques. Ce résultat s'appuie sur une vigilance politique constante de notre part et une priorité forte de notre collectivité (bâtiments, transports scolaires, personnels affectés, activités péri-scolaires liées aux nouveaux rythmes...). Cette vigilance et cette implication ne faibliront pas. Ainsi lançons-nous un nouveau programme pluri-annuel d'investissements dans ces établissements.

Nous n'entendons pas sacrifier la culture, le sport, le tourisme, l'environnement ou bien encore le patrimoine à la nécessaire rigueur budgétaire. Nous avons jusqu'alors, au côté de la Région, maintenu notre accompagnement des emplois associatifs (120 à ce jour). Nous continuerons à le faire, car nous connaissons l'apport de l'ESS à notre département (par exemple, nous saluons avec sympathie l'ouverture d'un Maison départementale des sports en 2015).

Le projet emblématique de la Cité de la tapisserie d'Aubusson prend une tournure décisive avec un chantier en cours d'exécution, pour une ouverture au printemps 2016.

Sur le plan social, jamais notre département n'aura connu au bénéfice de ses aînés, une telle dynamique de constructions et de réhabilitation des maisons de retraite médicalisées (EHPAD) qu'au cours de ces 10 dernières années. JAMAIS-

Cette dynamique historique est complétée par les projets innovants d'habitat alternatif, les associations favorisant le maintien à domicile, le renouvellement de la délégation de service public en matière de packs domotiques, les maisons de santé.

Une nouvelle fonctionnalité rend plus efficace nos services dans leurs interventions sur la voirie départementale et les bâtiments.

REFORME TERRITORIALE

Une profonde réforme territoriale est en cours : Furent adoptées en 2014

- la loi dite MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), puis la loi présidant au redécoupage des régions.

La semaine prochaine, débutera au Sénat le débat législatif sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTR). Elle vise à redéployer les compétences entre l'Etat et les Collectivités locales, mais surtout entres les collectivités elles-mêmes et elle veut des intercommunalités renforcées.

François MITTERAND affirmait en 1981 : « La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire ». Nous veillerons au respect de ce principe de responsabilisation des élus et des collectivités. Les motifs mis en avant nous paraissent légitimes : clarification, simplification, efficacité de l'action et de la dépense publiques ; mais beaucoup d'améliorations sont à apporter au texte initial, notamment à propos du devenir des conseils départementaux.

Après avoir annoncé dans sa première déclaration de politique générale, le 08 avril, la « suppression des conseils généraux à l'horizon 2020 », le Premier Ministre a révisé sa position.

Ainsi, lors du Congrès de l'ADF (Assemblée des Départements de France) en novembre dernier, a-t-il déclaré : « Entre de grandes régions stratégiques et le couple communes-intercommunalités, il faudra des échelons intermédiaires pour assurer les solidarités humaines et territoriales. Le rôle des départements en matière de protection des populations des plus fragiles et de soutien aux communes est indispensable ». On pourrait ajouter le rôle joué dans le dynamisme économique des territoires, avec plus de 10 Milliards d'Euros d'investissements publics chaque année, auxquels il convient d'ajouter les aides aux projets de développement et d'équipements portés par les communes et les intercommunalités.

Je pourrais longuement m'étendre sur les multiples services publics de proximité : les collèges, les UTT (Unités Territoriales Techniques, l'ex-Equipement), les antennes sociales, le soutien à la vie associative, dont les conseils généraux sont devenus le premier financeur en France.

La proximité que nous portons dans l'exercice de notre mandat n'est-elle pas reconnue par nos concitoyens ? Ils nous connaissent et n'hésitent pas à nous solliciter pour leurs projets ou leurs difficultés. Oui souvent leurs difficultés, car comme le dit le géographe Christophe GUILLY ; le département est « l'institution visible des gens invisibles ».

Claudy LEBRETON, président de l'ADF, affirme avec justesse : « le conseil général n'est pas une collectivité dépassée et du passé,

mais bien une institution en phase avec notre temps, et surtout avec les besoins des citoyens ».

La philosophie de la réforme annoncée est simple : c'est donner aux régions le leadership du développement économique et conforter les départements dans leurs compétences de solidarité et de cohésion territoriale. Vous voyez, le conseil général n'est pas mort. Non seulement, il continuera à exister demain, mais il sera conforté dans ses missions d'ingénierie territoriale, dans ses missions d'accessibilité des citoyens aux services au public, dans ses fonctions sociales de protection des populations.

LES NOUVELLES REGIONS

Au 1er janvier 2016, 13 régions métropolitaines (contre 22 aujourd'hui) seront pleinement effectives. Le rapport BALLADUR/MAUROY proposait 15 régions. Le rapport RAFFARIN/KRATTINGER en proposait 10. Finalement, on finit à 13 (au milieu de la fourchette). Nous verrons, demain (et c'est là l'essentiel), si ces régions de taille européenne seront plus efficaces en matière d'emploi (l'emploi : préoccupation numéro 1 de nos concitoyens).

Pour ce qui nous concerne, nous appartiendrons à une nouvelle région, une région du grand-sud-ouest, fusion de 3 régions : Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine. Comme département, nous serons 1

parmi 12, et non plus 1 parmi 3. Comme population, nous représenterons 2,1 % de l'ensemble, contre 16,6 aujourd'hui. La capitale régionale se trouvera à environ 300 km d'ici, contre 100 aujourd'hui.

Notre identité historique se trouve mise à mal, car le Limousin serait la seule région française (avec la Franche-Comté) à posséder une cohérence culturelle et territoriale bimillénaire. De profondément ruraux, nous devenons partiellement maritimes ; ancrés au centre du pays, nous voilà frontaliers de l'Espagne ; attachés à une entité en construction : celle du Massif Central, nous voilà en lien avec un nouveau massif : celui des Pyrénées. En un mot, nous ne vivons pas une simple réforme administrative supplémentaire, mais une réelle mutation identitaire.

Il est donc légitime que ce bouleversement suscite des craintes. Mais il doit également susciter des espoirs avec une capitale régionale qui sera métropole, une activité économique globale et une production de richesses d'une densité beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui (environ 8 % du P.I.B français contre 1 % aujourd'hui), un modèle de développement qui reste à construire, mais dont il est impossible d'affirmer aujourd'hui, s'il nous sera profitable ou pénalisant.

Cependant, une question demeure, et elle est majeure, c'est celle des compétences exercées demain par cette collectivité au périmètre élargi.

Les routes de la Creuse seront-elles mieux gérées depuis Bordeaux ? Les collèges de la Creuse seront-ils mieux entretenus depuis Bordeaux ? Les transports scolaires de la Creuse seront-ils mieux organisés depuis Bordeaux ? Les politiques patrimoniales, culturelles, touristiques, environnementales, associatives de la Creuse seront-elles mieux appréciées depuis Bordeaux ? Voilà quelques-uns des enjeux-clés (enjeux de subsidiarité) du prochain débat parlementaire, avec notamment la clause de compétence générale et la future carte intercommunale.

Je précise mon souhait de voir, demain, ces futures régions XXL assumer des compétences stratégiques et économiques élargies. Mais il me paraît tout aussi essentiel d'appréhender très concrètement ce redécoupage à travers des problématiques majeures comme les relations : villes-campagnes, la relation métropole-espaces interstitiels, la relation : centre-périphérie ou bien encore l'équilibre entre politiques d'infra-structures et politiques territoriales.

De même, une évolution de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat ne pourra être éternellement retardée, tant pour les régions en raison de leurs nouvelles prérogatives que pour des départements aux finances particulièrement malmenées.

Ces nouvelles régions, c'est fait, ou en cours de réalisation. Face à cette réalité, devenue incontournable, le pire, pour nous, département, serait de rester inertes, passifs, simples observateurs,

attendant que d'autres décident de tout à notre place. Nous devons anticiper les échéances à venir.

Ainsi, au Conseil général, continuons-nous à actualiser ou élaborer des schémas départementaux conformes à l'identité et aux intérêts creusois.

Ainsi, à notre session Plénière de décembre, avons-nous adopté un 23ème schéma départemental, en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles. Il avait été précédé par la réactualisation de notre Plan départemental de développement touristique (2015-2020). Nous espérons que ces documents de référence, construits à partir d'une vaste concertation avec les acteurs concernés, publics et privés, serviront de feuilles de route aux futurs élus creusois de la future grande région.

Sans tomber dans un procès d'intention qui serait mal venu, nous disons que tout dépendra des choix opérés par les futurs politiques régionales.

LES NOUVELLES RURALITES

Nous lançons, en 2012, le mouvement des « Nouvelles Ruralités », avec trois collègues, présidents des départements de l'Allier, du Cher et de la Nièvre. Nos inquiétudes tournaient autour des conséquences économiques et sociales de la mondialisation sur les espaces ruraux faiblement peuplés ; autour des orientations trop

libérales et insuffisamment régulatrices de l'Union européenne ; autour de l'émergence des métropoles, qui, depuis, ont été consacrées par la loi de janvier 2014, des métropoles dotées d'une formidable puissance de feu, sur le plan des compétences et des moyens financiers ; ou bien encore, autour d'un constat : la désindustrialisation touche prioritairement les villes petites et moyennes qui , précisément, structurent l'espace rural.

Sur la base de 25 propositions stratégiques, réunies dans un document au titre provocateur : « Campagnes : Le grand pari », notre initiative a pris de l'ampleur. De 4 départements, nous sommes passés aujourd'hui à 40, représentant plus de 20 millions d'habitants. La visibilité nationale de la cause rurale est désormais réelle.

A partir de très nombreuses démarches, des avancées ont été obtenues : un Ministère en charge de la ruralité, les Assises des ruralités qui se sont tenues fin 2014, le maintien des Conseils généraux, la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesses dans les dotations de l'Etat (un potentiel fiscal corrigé), ou bien encore un Fonds de compensation pour les départements connaissant une baisse de la CVAE, qui a succédé à la Taxe professionnelle.

Notre mouvement a été en quelque sorte adoubé, officiellement, par le chef du gouvernement dans son intervention à Pau, le 06 novembre, lorsqu'il déclare : « Vous avez porté l'initiative sur les Nouvelles ruralités, qui démontre que les territoires peuvent se saisir de leur destin, sortir des solutions convenues pour proposer

une nouvelle approche des ruralités. Voilà ce dont notre pays a besoin » !

Nous attendons beaucoup du Comité interministériel à l'égalité des territoires, qui se tiendra le 13 février prochain, en conclusion des Assises des ruralités. Je note en particulier que l'idée de « contrats de réciprocité » entre l'urbain et le rural fait son chemin. Pour ma part, je suis convaincu que c'est dans la proximité et en tenant compte de la diversité de nos territoires, que s'inventeront les services publics de demain. Et nous persistons dans nos obsessions : obtenir plus de solidarité et de péréquation entre territoires et entre collectivités, et d'autre part obtenir une loi d'orientation spécifique au développement des espaces ruraux. Je me souviens combien Edith Cresson avait été brocardée quand elle avait lancé, en 1992, une politique de délocalisations de Paris vers la province (ex : transfert de l'atelier de restauration du mobilier national du 13^{ème} arrondissement parisien à Aubusson). N'avait-elle pas raison ?

En un mot, ce combat pour les « Nouvelles ruralités » doit se poursuivre, plus déterminé et fédérateur que jamais, car le désir de campagne est bien réel chez de plus en plus de citoyens et il serait coupable, en terme de développement, de voir les espaces à faible densité de population comme le nôtre, tout attendre de la métropolisation.

L'avenir de la ruralité passe par une stratégie affirmée visant à une alliance réussie entre un cadre de vie (au sens large) préservé et l'usage des technologies modernes.

DEFIS ET OPPORTUNITES

Pour préparer l'avenir de la Creuse, les défis à relever sont identifiés :

- Accueil d'activités,
- Transmission-reprise d'entreprises,
- Soutien à l'innovation et au développement,
- Formation professionnelle adaptée,
- Promotion du modèle coopératif,
- Filières d'excellence,
- Silver économie,
- Meilleure prise en charge de la dépendance pour les personnes âgées et handicapées,
- Projets innovants autour de la domotique,
- Circuits courts alimentaires,
- Usage du numérique,
- Eco-département,
- Développement durable,
- Mobilité sous toutes ses formes,
- Approfondissement de la démocratie locale,

- Valorisation d'un cadre de vie exceptionnel.

Bref, les enjeux, nous les connaissons.

En face de ceux-ci, nous avons des procédures, des programmes, des contractualisations :

- Réforme territoriale,

- Contrats de plan Etat-Région (2014-2020),

- Un volet territorial de ces C.P.E.R, avec les contrats de cohésion territoriale, impliquant fortement les Pays, le Parc Naturel Régional (PNR) et les intercommunalités, contrats dont le Conseil général sera signataire dès le départ,

- Programmes opérationnels pour les Fonds européens (FEDER -FSE- Limousin),

- Programme opérationnel Massif Central,

- Schéma inter-régional Massif Central,

- Schémas nationaux d'infrastructures et de services,

- Modernisation de l'action publique de l'Etat,

- Programmes spécifiques (ex : qu'ils soient européens, comme le Plan JUNCKER qui prévoit 315 milliards d'euros sur 3 ans sur la transition énergétique, le numérique, voire la mobilité), qu'ils soient nationaux, (ex : plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion), qu'ils soient régionaux (ex : le logement, le P.R.I.R).

- Réformes diverses (ex : des finances locales),

- Zonages divers (ex : les Z.R.R, zonage dont les exonérations fiscales ont été reconduites dans le projet de loi de finances 2015) (ex : zonage européen dit A.F.R : Aides à finalité régionale).
- Schémas régionaux...etc...

En un mot, à nous, collectivement, de mettre en phase, en adéquation (en musique) et dans l'intérêt de la Creuse : ces défis et ces opportunités. Notre responsabilité est là, elle vise à donner un contenu à l'égalité des territoires.

L'AGENDA 21

Un Agenda 21 qui nous a beaucoup occupés en 2013 et 2014.

Tout d'abord, un certain nombre de constats creusois :

- Une multitude d'Agendas 21 locaux,
- Un plan Climat Energie Territorial,
- L'amélioration de la performance énergétique,
- Le recours aux énergies renouvelables : éolien, solaire, bois-énergie, réseaux de chaleur,
- Des aménagements de centre-bourgs,
- Des enfouissements de lignes électriques,
- Une optimisation de l'éclairage public,
- Le développement des transports publics (notamment à la demande),
- Un plan départemental de co-voiturage,

- Une collecte de plus en plus sélective des déchets,
- Des remises en culture biologique de terres en friche,
- Une restauration collective de plus en plus approvisionnée en produits bio et circuits courts,
- Des Drives fermiers,
- Des aménagements routiers soucieux de l'environnement,
- Une démarche HQE pour des bâtiments publics,
- Des éco-quartiers,
- Des logements passerelles,
- Des jardins solidaires ou partagés,
- Une candidature départementale au label « Rivières Sauvages »
etc...

Vous voyez, d'ores et déjà, la Creuse pense global, elle combine les synergies entre dynamiques économique, sociale et environnementale.

Mais nous ne sommes qu'au début d'un processus de transition vers une autre modèle. Et cette idée de transition passe par la nécessité de laisser libre cours, voire de favoriser, l'intelligence des territoires.

Aussi, avons-nous fait acte de candidature à l'appel à projets national concernant « les territoires à énergie positive ».

Mais surtout, nous avons souhaité aller beaucoup plus loin en termes de cohérence de démarche, avec un Agenda 21 départemental.

Celui-ci a pour ambition de faire converger nos politiques publiques et les actions des territoires, vers des objectifs de développement durable et de transition écologique.

Le dossier complet de labellisation, fruit d'un travail concerté et d'une grande richesse, aboutira en 2015 à la reconnaissance par l'Etat de l'efficacité de notre expertise et des réalisations engagées depuis 2 ans. Nous intégrerons alors le club des espaces durables et d'excellence environnementale, faisant de la Creuse un véritable « laboratoire de la ruralité », sous la forme du concept HQT : Haute Qualité Territoriale.

- Agence technique départementale :

Mais ces politiques nécessitent un accompagnement des acteurs, car elles impliquent une ingénierie toujours plus complexe, que les départements sont en mesure d'assurer auprès des communes et intercommunalités qui le souhaitent, par le biais d'une Agence technique départementale.

Les collectivités creusoises ont exprimé un large consensus en faveur d'une offre de conseil et d'expertise efficace.

Après concertation avec l'AMAC, cette Agence, installée en 2015 couvrira les compétences suivantes : l'assistance en matière juridique, dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, du numérique, du bâtiment, du CAUE, des clauses d'insertion sociale.

Cette liste pourra évoluer en fonction de la loi NOTR, avec une assistance dans les domaines routiers, des plans d'eau et du développement territorial.

L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Nous sommes animés d'une véritable volonté d'ouverture sur l'extérieur qui conduit le Conseil général à être partie prenante de très nombreuses instances de gouvernance territoriale (je le rappelle ici ; c'est à nos yeux une évidence, mais elle ne se vérifie pas aussi clairement sur tous les départements de France !).

Ici, nous participons à divers syndicats (syndicat mixte DORSAL, syndicat de l'aérodrome de LEPAUD, syndicat mixte du Lac de Vassivière, PNR, SMIPAC de la Croisière, syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé d'Aubusson, syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation des ruines de Crozant) des SEM (SEM de la Maison du Limousin, SEM d'Evau-Les-Bains) ; des GIP (c'est aujourd'hui : « Traces de pas » ; demain, ça sera le GIP « Autonom'lab », le GIP fédérant 6 laboratoires départementaux d'analyses) ; je pourrais ajouter le Pôle universitaire de Guéret, la Maison de la Creuse, ou la SCIC de l'Arban.

Des structures, mais aussi des coopérations ; quelques exemples :

- la réflexion avec l'Etat sur le développement des maisons des services au public,
- la contribution, à caractère social, à la politique nationale de la ville sur Guéret,
- pour accroître notre efficacité dans les domaines de l'insertion et du logement, nous sollicitons la gestion des Fonds européens du FSE (pour la période allant jusqu'en 2020, en partenariat avec l'agglomération du Grand Guéret),
- un rapprochement est en cours avec la Communauté d'agglomération de LIMOGES pour une éventuelle utilisation partagée de leur future centrale Energie-déchets.
- autre exemple : à côté d'un pôle de recherche qui va se mettre en place sur l'histoire de la vallée de la Creuse, nous initions un partenariat inter-régional avec la Haute-Normandie, en vue d'une inscription dans un « Itinéraire culturel et européen » de la vallée des peintres entre Berry et Limousin, label témoignant de la mise en réseau des différents sites fréquentés par les peintres impressionnistes.
- nous coopérons avec l'Etat et le Conservatoire des espaces naturels du Limousin pour la gestion de l'étang des Landes qui a connu avec l'ouverture de la Maison de la réserve en 2014, une accélération appréciable de ses aménagements.

Vous voyez, d'ores et déjà, on innove, on expérimente, on mutualise, on fusionne, en un mot on AVANCE.

Mais par-delà les structures et les projets, cette ouverture vers l'extérieur reste, avant tout, un état d'esprit, qui nous conduit à travailler avec tous : Europe, Etat, collectivités locales, EPCI, tous les secteurs de la vie économique (agriculture, industrie, commerce, artisanat, tourisme, services), tissu associatif, porteurs de projets divers, mais aussi simples citoyens.

Enfin, l'image perçue hors de nos frontières est essentielle. Celle, très positive, qui fut véhiculée récemment par l'émission « Des racines et des ailes » nous encourage à persévérer dans nos actions de communication et notre soutien à l'ADRT.

ORGANISMES SATELLITES

Je veux saluer ici le rôle joué, à nos côtés, par tout un ensemble d'organismes, qui se situent à la périphérie du Conseil général et avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées, de natures très différentes, certes, mais toujours ténues :

- le S.D.I.S (service départemental d'incendie et de secours),
- le S.D.E.C (syndicat départemental des énergies de la Creuse),
- les Archives départementales,
- la B.D.C (bibliothèque départementale de la Creuse),
- le Centre Jean Lurçat, avec la scène nationale de théâtre,
- le Conservatoire de musique Emile Goué,

- l'A.D.I.A.M (association départementale information animation musicale),
 - l'A.D.R.T (agence de développement et de réservation touristique),
 - Creusalis,
 - la Maison départementale des patrimoines,
 - le C.P.I.E des Pays creusois (centre permanent d'initiatives pour l'environnement),
 - le C.A.U.E,
 - la M.D.P.H (Maison départementale des personnes handicapées),
 - le CODERPA,
- Et je n'oublie pas le Conseil Général des Jeunes.

NOTRE INSERTION DANS L'ESPACE NATIONAL ET EUROPEEN

PASSE PAR DES DESSERTES,

Notamment numériques et ferroviaires adaptées à nos besoins et génératrices d'Aménagement du Territoire (je n'oublie pas, en termes de services à la population, la place cardinale de l'offre éducative et de l'offre sanitaire et médico-sociale).

- Sur le ferroviaire :

J'en viens, naturellement, à évoquer la ligne POLLT (Paris - Orléans - La Souterraine- Limoges-Toulouse).

« Quels arbitrages politiques en matière de désenclavement ? »

Voilà une interrogation qui me paraît raisonnable et quasi-éternelle ! (elle transcende les périodes et les alternances politiques de notre pays). Il me semble que la vocation même des pouvoirs publics, leur mission originelle, est de définir et mettre en place les dispositifs de toute nature destinés à réduire des déséquilibres territoriaux, dont l'isolement est l'une des manifestations les plus éclatantes ! Voilà pour la position de principe, et il y va de l'attractivité durable de notre territoire.

Récemment, on nous a fait une annonce paraissant séduisante : sur les 10 années à venir, 1 milliard d'euros sera mis sur la ligne P.O.L.T.T pour son amélioration. Mais quand on questionne RFF sur les effets bénéfiques induits par un tel engagement financier, les réponses sont pour le moins décevantes (ex : en temps de parcours).

Oui, il est grand temps de changer de braquet sur cet axe vital pour le centre du pays. Une ambitieuse modernisation est urgente, à partir d'un schéma directeur d'aménagement de la ligne.

Là encore, nous continuerons le combat engagé, notamment au sein de l'association « Urgence POLT ».

Quant aux turbulences récentes autour de la LGV Poitiers-Limoges, je me garderai bien de tirer des conclusions hâtives, attendant un prochain épisode... qui ne saurait tarder !

Enfin, le classement de la ligne Bordeaux-Guéret-Lyon comme T.E.T (Train d'équilibre du territoire), il est fondamental pour cet

axe, seule transversale ferroviaire irriguant le nord du Massif Central.

- Sur le numérique :

Nous le savons tous : la planche de salut de la ruralité passe aussi par le développement du numérique, qui devient un bien essentiel, comme l'eau ou l'électricité.

D'où le programme « France Très Haut Débit » qui fixe un objectif de couverture intégrale pour 2022 ; quelques 20 milliards d'euros de financements publics sont mobilisés, avec 3,3 milliards d'euros pour les zones moins dotées.

Que signifient concrètement, pour nous ces objectifs et ces chiffres ? Ils renvoient à la mise en œuvre d'un SDAN (schéma directeur d'aménagement numérique), avec une étape expérimentale, baptisée SDAN pilote, dont les travaux devraient s'achever début 2016.

Ils permettront une montée en débit, notamment sur les chefs-lieux des cantons déficitaires ; ces déploiements devant s'inspirer très directement des demandes formulées par les EPCI. Puis suivront des interventions plus localisées, pour le raccordement Très Haut Débit de zones d'activités, d'entreprises ou de sites publics, d'intérêt général.

Le Conseil général a prévu une contribution de 1,2 million d'euros, et d'ici fin 2015, il aura à statuer sur la généralisation du SDAN à l'ensemble du département.

REFORMES DE 2015

Pour 2015, et en lien avec les particularités creusoises, nous attendons beaucoup de certaines réformes annoncées ou en début d'application.

Quelques illustrations :

- le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte,
- la concrétisation de la réforme de la formation professionnelle,
- l'extension de la Garantie Jeunes à de nouveaux territoires, dont la Creuse (nous avons déjà, à ce jour, 200 bénéficiaires).
- le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, texte centré sur le maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie,
- le plan très haut débit, qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire d'ici à 2022 (j'en ai déjà parlé),
- la réflexion lancée par le gouvernement sur une refonte globale de la DGF,
- la mise en œuvre du Compte personnel de formation,
- la mise en œuvre du Compte pénibilité pour le calcul des droits à la retraite (dispositif à simplifier, j'en conviens, pour les PME-PMI et TPE).

Faisons en sorte que ces réformes apportent un mieux-vivre collectif. Leur réussite est à ce prix.

ELECTIONS 2015

Mais 2015 sera aussi une année électorale, avec, comme premier moment démocratique : les élections départementales des 22 et 29 mars.

Pour la première fois, tous les cantons de France seront concernés en même temps. Et pour la première fois, le résultat sera paritaire, avec le binôme d'une femme et d'un homme élus dans chaque canton. Aujourd'hui, les femmes ne représentent que 13,5% des conseillers généraux en France ; demain ça sera 50%. Dans trois départements, l'Assemblée reste même exclusivement masculine.

En Creuse, comme ailleurs, le changement du mode de scrutin entrainera un fort renouvellement des conseils généraux, qui s'appelleront désormais conseils départementaux.

Demain, notre assemblée départementale comptera 15 élues femmes, contre 2 aujourd'hui. Et je suis persuadé que sur la parité, comme sur la limitation du cumul des mandats, personne ne souhaitera revenir en arrière.

Je formule ici le souhait que cette élection 2015 se déroule dans un climat de sérénité, de débats respectueux, portant sur les véritables enjeux locaux, les attentes et les intérêts des Creusois, et non sur des considérations bien éloignées des préoccupations quotidiennes de

nos concitoyens. Ne perdons pas de vue qu'aux yeux des Français, le département demeure un espace profondément républicain.

Dans cette brève intervention, je ne prétends nullement à l'exhaustivité, ni dans le rappel des faits de 2014, ni dans le regard prospectif jeté sur cette nouvelle année. Mais j'ai voulu simplement évoquer quelques faits saillants d'une action publique à laquelle vous contribuez, toutes et tous, et pour laquelle je vous remercie très chaleureusement.

CONCLUSION

Mesdames, Messieurs,

Dans ce monde en phase de mutations accélérées,

Soyons ambitieux et non déclinistes,

Soyons offensifs et non résignés,

Soyons volontaristes et non attentistes,

Soyons innovants et non conservateurs.

Oui, chers amis, la Creuse mérite ces exigences. La valorisation de ses atouts passe par la mobilisation de toutes les énergies et tous les talents.

Ensemble, faisons la Creuse de demain.

Bonne année à toutes et à tous.

